

## TERMES DE REFERENCE

### POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU FORMATEUR POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL DE LA DGAPR, DANS L'INGÉNIERIE DU PROJET DE VIE.

- **Intitulé de l'appel** : Renforcement des capacités du personnel de la DGAPR, dans l'ingénierie du projet de vie.
- **PROJET** : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants
- **Nom abrégé** : « Justice Mineurs 2 »
- **Référence n°** : 2024 / 460-843

#### 1. Présentation des organismes

**Association BAYTI** : Depuis 1995, l'Association BAYTI œuvre en faveur de la protection des enfants en situation difficile, notamment les enfants en situation de rue, privés du milieu familial, en situation de travail, victimes de violence, d'abus, d'exploitation ou de traite, ainsi que les enfants en contact avec la loi et les enfants migrants ou réfugiés. À travers une approche intégrée et pluridisciplinaire, BAYTI assure la protection, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires. À ce jour, plus de 22 000 enfants, filles et garçons, ont été pris en charge, bénéficiant d'un accompagnement global incluant l'hébergement, l'accès à la santé, à l'état civil, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que des dispositifs de réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

Considérant les enfants comme des sujets de droit et des acteurs à part entière, l'Association BAYTI s'engage depuis sa création à défendre leur intérêt supérieur et à promouvoir l'accès à leurs droits, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Aujourd'hui, BAYTI est reconnue pour son expertise aux niveaux national et international, ainsi que pour la qualité de ses partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs, notamment dans l'espace euro-méditerranéen.

**AIDA, Ayuda, Intercambio y Desarrollo**, est une fondation apolitique. AIDA a été créé en 1999 sur la base des rêves et de l'engagement d'un groupe de personnes qui pensaient que la justice et la dignité étaient des droits fondamentaux pour chaque être humain et qu'il était responsabilité de chacun pour que le monde change et ça devient une réalité. Depuis le début, elle s'est développée, grâce au soutien et à la confiance des particuliers, des gouvernements, des institutions privées et des entreprises. Nous travaillons depuis 26 ans dans différentes régions : Asie du Sud et du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Inde, Sri Lanka et Vietnam), Moyen-Orient et Afrique du Nord (Liban, Maroc et Syrie), Afrique (Guinée Bissau et Sénégal) et Amérique latine et Caraïbes (Colombie, Équateur, Haïti et Paraguay). AIDA agit et continuera d'agir dans ces communautés, pays et zones, toujours à travers une analyse technique détaillée, prouvant que notre organisation est en mesure de garantir une valeur ajoutée aux interventions et aux stratégies proposées. Nous promovons un développement global des personnes, visant à améliorer les conditions de vie dans les pays les moins favorisés, en cherchant toujours à contribuer de manière plus 2 efficace et efficiente, en veillant à ce que les groupes cibles s'approprient du changement survenu.

**Le CEFA ETS** (Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture) est une ONG italienne de coopération internationale fondée en 1972, engagée depuis plus de cinquante ans dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités à travers la promotion d'un développement durable, inclusif et participatif. Présente au Maroc depuis 1998, l'organisation œuvre en partenariat avec les institutions publiques, les acteurs de la société civile et les communautés locales afin de renforcer l'accès aux droits fondamentaux et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus

vulnérables. Au Maroc, le CEFA intervient dans différents domaines, notamment la promotion des droits humains, l'accès à la santé et à l'éducation, l'inclusion socio-économique, l'égalité de genre, ainsi que l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les migrants, les personnes de retour, les femmes et les jeunes. À travers une approche intégrée et centrée sur la personne, l'organisation met en œuvre des parcours d'accompagnement individualisés visant à favoriser l'autonomie, l'insertion professionnelle et la participation active des bénéficiaires à la vie sociale et économique

## 2. Présentation du projet :

Le contexte actuel de réforme législative et institutionnelle au Maroc offre une opportunité stratégique majeure pour renforcer le système de justice des mineur-e-s et améliorer la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Le Royaume s'inscrit en effet dans une dynamique de transformation de son dispositif judiciaire et de protection de l'enfance, illustrée notamment par :

- La création annoncée de l'Agence nationale de protection de l'enfance ;
- La mise en œuvre de la stratégie 2022–2026 de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) ;
- L'adoption récente de la loi relative aux peines alternatives, avec la désignation de 58 établissements pilotes.

Dans ce cadre, plusieurs axes d'intervention prioritaires se dégagent afin de renforcer l'effectivité d'une justice adaptée aux enfants :

- Le renforcement de l'assistance juridique spécialisée, à travers notamment la formation obligatoire des avocat-e-s en justice des mineur-e-s et la mise en place de permanences juridiques 24h/24 ;
- L'amélioration de l'accès à l'information et de la participation des enfants, via des protocoles adaptés et des supports simplifiés permettant une meilleure compréhension de leurs droits ;
- La promotion des alternatives à la détention, telles que la médiation, la liberté surveillée et les programmes éducatifs et communautaires, avec un appui renforcé aux structures de réinsertion, notamment les organisations de la société civile ;
- La révision régulière des mesures de détention provisoire, afin de garantir le caractère exceptionnel de la privation de liberté ;
- Le renforcement de la coordination institutionnelle entre les différents acteurs concernés, incluant les institutions publiques, la société civile et les partenaires internationaux.

Bien que l'engagement du Maroc en faveur d'une justice adaptée aux enfants soit réel, l'impact de ces réformes dépendra de leur traduction concrète dans les pratiques quotidiennes. L'accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des leviers essentiels pour aligner le système sur les standards internationaux et placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des décisions.

### Présentation du projet spécifique :

Le projet intitulé : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina » (*Ensemble pour une justice protectrice des enfants et des femmes détenues avec leurs enfants*) s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Co-financé par l'Union Européenne, ce projet vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance au Maroc.

### Objectif général :

Contribuer à assurer une justice adaptée aux mineur-e-s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux.

### Objectif spécifique :

Promouvoir les droits des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants à travers une approche intégrée visant à :

- Améliorer les conditions de détention ;
- Prévenir la récidive ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur des droits des populations cibles.

Le projet s'inscrit en cohérence avec les réformes récentes engagées par le Maroc, notamment :

- Le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives ;
- La loi 10-23 relative à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires (adoptée en juin 2024) ;
- L'accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Ministère Public, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, ayant permis la mise en place en juin 2024 d'un protocole territorial de prise en charge des enfants vulnérables.

Par ailleurs, le projet contribue à la dynamique de plaidoyer portée par les réseaux associatifs, notamment à travers l'implication d'organisations membres de la Plateforme de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et du Mouvement Enfance Maroc.

### Zone d'intervention et partenariat :

Le projet sera mis en œuvre dans cinq sites stratégiques :

- Le Centre de Réforme et d'Éducation (CRE) d'Ain Sebaa ;
- Le CRE de Benslimane ;
- La prison locale d'Oukacha ;
- La prison d'Ali Moumen (Settat) ;
- La prison de Larache.

Cette action est portée par l'Association BAYTI, en partenariat avec la Fondation AIDA et en étroite collaboration avec la DGAPR, acteur institutionnel clé dans le domaine pénitentiaire et de la réinsertion.

### 3. Objectifs et résultats attendus de la mission

Ladite mission a pour objectif d'assurer la réalisation d'une formation en ingénierie de vie au personnel pénitentier afin de les outiller pour l'accompagnement des personnes privées de liberté. Cela à travers un processus structuré de réflexion, de prise de conscience et de construction d'un projet de vie réaliste et significatif, à travers des outils de développement personnel qui favorisent la réinsertion sociale, la réduction de la récidive et le renforcement des compétences sociales, émotionnelles et professionnelles.

### Objectifs Spécifiques

- Doter les agents pénitentiaires d'outils et de méthodes leur permettant d'identifier les ressources personnelles, les valeurs, les croyances limitantes et les potentialités de chaque mineur-e et adulte détenu, comme point de départ de l'accompagnement vers un projet de vie ;
- Former les agents à guider les mineur-e-s et les adultes dans la construction d'un plan de vie concret, avec des objectifs à court, moyen et long terme, en lien avec des perspectives d'insertion professionnelle et sociale à l'issue de la détention ;
- Acquérir des techniques d'intervention permettant de renforcer, les compétences transversales essentielles à la vie en collectivité : gestion des émotions, communication non violente, résolution de conflits, estime de soi et responsabilisation.
- Maîtriser des approches motivationnelles permettant de susciter, chez les mineur-e-s et les adultes, une dynamique de responsabilité personnelle et d'agentivité sur leur propre avenir, en rupture avec les logiques de victimisation ou de fatalisme ;
- Renforcer la capacité des agents pénitentiers à travailler en coordination avec les services sociaux, psychologiques et de réinsertion de l'établissement, afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement des mineur-e-s et les adultes détenu-e-s.

#### 4. Résultats attendus

- Chaque agent pénitentiaire est en capacité d'accompagner un détenu mineur-e ou adulte dans l'élaboration de son projet de vie personnalisé et documenté ;
- Les agents maîtrisent des outils d'évaluation du bien-être psychologique et de l'estime de soi des mineur-e-s et des adultes, et savent les utiliser dans leur pratique quotidienne ;
- Les agents disposent de techniques et de postures professionnelles permettant de prévenir et de gérer les comportements perturbateurs des mineur-e-s et adultes en détention ;

Chaque agent est en mesure de produire un rapport de suivi individualisé pour chaque détenu-e, assorti de recommandations concrètes pour la suite de la prise en charge.

#### 5. Méthodologie pour la réalisation de la mission

- L'expert en formation est appelé à prendre en considération les points suivants, une approche participative, expérientielle et réflexive, privilégiant l'ancrage dans les situations professionnelles réelles des agents pénitentiaires.
- Ateliers participatifs favorisant les échanges de pratiques entre agents et la co-construction de réponses adaptées aux situations rencontrées avec les détenu-e-s mineur-e-s et adultes ;
- Mises en place de simulations de situations d'accompagnement permettant aux agents d'expérimenter les outils de l'Ingénierie de Vie dans un cadre sécurisé ;
- Travail individuel guidé, chaque agent est invité à appliquer les outils appris directement avec le détenu-e mineur-e et adulte suivi, avec un temps de retour en formation ;
- Analyse de cas réels à travers l'étude de situations concrètes vécues par les agents pour développer leur posture d'accompagnement ;
- Apports théoriques ciblés sur les fondements de l'Ingénierie de Vie, la psychologie du développement des personnes détenues et les approches motivationnelles.

#### 6. Thématiques de la formation

- Fondements de l'Ingénierie de Vie et posture de l'agent-accompagnateur ;
- Outils et diagnostic, identifier les ressources et freins des personnes détenu-e-s ;
- Co-construction du projet de vie avec les personnes détenues ;
- Compétences socio-émotionnelles, techniques d'intervention pratiques ;
- Approches motivationnelles et gestion des comportements difficiles ;
- Coordination institutionnelle et rédaction du rapport de suivi.

#### 7. Mission et profil du consultant et/ou formateur :

L'expert en formation a pour missions principales.

- Mise en place des thématiques de formation à travers la création de fiches et d'outils utilisés ;
- Réalisation et animation de la formation ;
- Évaluation des acquis en début et en fin de formation (pré-test / post-test) ;
- Rapport final avec évaluation des compétences acquises par chaque agent et recommandations pour la mise en pratique au sein de l'établissement.

## 8. Calendrier indicatif détaillé de la mission

Lieu d'intervention	Rabat
Date Atelier	27, 28, 29 juillet 2026

Semaine 1	Réunion de coordination avec les équipes de la Fondation AIDA, Bayti et CEFA
Semaine 2	Elaboration Modules de Formation
Semaine 3	Formation à Rabat
Semaine 4	Finalisation, rapport

## 9. Livrables

- Méthodologie et plan de réalisation des livrables ;
- Élaboration des propositions pour les modules et outils de la formation
- Modules de formation et contenu sur Clé USB ;
- Rapport final de la formation

## 10. Profil du consultant et/ou formateur

L'expert en formation d'ingénierie de vie doit justifier de :

- Une formation universitaire et/ou équivalent ;
- Une maîtrise du champ de la formation en ingénierie de projet de vies ;
- Une expérience de plus de 5 ans dans le domaine de la formation ;
- Souplesse et aptitudes à être réactif aux demandes et recommandations du client ;
- L'aisance dans la communication écrite et orale en français et en arabe est essentielle.

## 11. Clause de visibilité de l'Union européenne

- Le consultant ou le formateur devra respecter les règles de visibilité de l'Union européenne applicables aux projets cofinancés par l'UE. Tout support de communication devra mentionner le soutien financier de l'Union européenne et intégrer les éléments de visibilité (logos, mentions officielles) conformément aux lignes directrices de communication de l'UE ;
- Tous les supports produits devront être validés par les organisations partenaires avant toute diffusion.

## 12. Honoraires :

Le montant de la prestation devra être présenté sous forme :

- D'un prix unitaire par jour de formation.
- Le montant total de la prestation
- Le montant TTC

Le/la consultant-e devra être en mesure de fournir une facture conforme à la réglementation en vigueur, incluant notamment :

Identifiant Fiscal (IF), Taxe Professionnelle (patente) et Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le cas échéant.

### 13. Éléments constitutifs du dossier de candidature :

Afin de sélectionner le/la consultant adéquat aux exigences de la prestation, nous sollicitons de bien vouloir nous envoyer dans un premier lieu :

- Le CV de l'intéressé(e), et ses références ;
- La proposition technique présentant les objectifs, le déroulement, les Modalités/ démarche d'intervention ;
- Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de Formation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacements (si besoin) ;

### 14. Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, en mentionnant obligatoirement en objet :

- **Référence n° : 2024 / 460-843 - RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU FORMATEUR**

Les candidatures doivent être envoyées aux adresses suivantes, **au plus tard le 10 juillet 2026 à 17h00 :**

 [contact@associationbayti.ma](mailto:contact@associationbayti.ma)

 [j.albaz@associationbayti.ma](mailto:j.albaz@associationbayti.ma)